

SECTION 1 :GENERALITES.

VI.07.01.01 - Bases

L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), créée en 1952 sous le nom de Conseil de Coopération Douanière (CCD), est un organisme intergouvernemental indépendant qui compte des membres dans le monde entier et dont la mission est d'améliorer l'efficacité et la productivité des administrations des douanes. Ainsi, l'uniformisation des techniques douanières de divers pays s'est soldé par l'adoption de trois conventions :

- la convention portant création du CCD signée à Bruxelles le 15 décembre 1950 (entrée en vigueur le 04 novembre 1952),
- la convention sur la valeur en douane des marchandises (entrée en vigueur le 28 juin 1953),
- la convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers (entrée en vigueur le 11 septembre 1959).

La session inaugurale du CCD s'est tenue le 26 janvier 1953; c'est pour cette raison que la journée mondiale de la douane est célébrée le 26 janvier de chaque année.

Afin de mieux refléter sa nature d'institution intergouvernementale à vocation mondiale, le Conseil a adopté, en 1994, la dénomination officielle d'"Organisation Mondiale des Douanes" (OMD).

Le Maroc est membre de l'OMD depuis 1968.

VI.07.01.02 – Rôle

L'OMD, seule Organisation mondiale intergouvernementale compétente en matière douanière, contribue également au bien-être économique et à la protection sociale de ses membres à l'échelon national en favorisant l'émergence d'un environnement douanier honnête, transparent et prévisible, ce qui facilite l'essor des échanges internationaux licites et permet de combattre efficacement les activités frauduleuses.

L'OMD s'occupe des procédures et réglementations douanières régissant le commerce entre les pays. Son action vise à améliorer l'efficacité des administrations des douanes de par le monde, et à les aider à remplir leur double mission de facilitation du commerce et de sécurisation des échanges.

La mission de l'OMD est d'améliorer l'efficacité de ses administrations douanières membres de par le monde. Ses Membres, dont les trois quarts font partie des pays en développement, sont responsables de la gestion de plus de 98% du commerce mondial.

La modernisation des systèmes de production et de distribution et l'expansion du commerce électronique ont rendu le développement économique fortement dépendant d'un dédouanement rapide et prévisible. Rendre les procédures douanières plus efficaces et harmoniser les régimes douaniers et pratiques douanières au niveau international est ainsi devenu un élément essentiel du processus de facilitation du commerce. L'adoption de normes internationales engendre simplification et harmonisation. En matière de gestion des mouvements frontaliers, l'utilisation de normes douanières harmonisées au niveau international permet d'établir un environnement commercial simple, prévisible, et favorisant le respect des réglementations.

Les défis mondiaux transcendent les frontières et exigent des réponses à l'échelon mondial. Assurer la sécurité des échanges et lutter contre les trafics illicites et la fraude sans perturber le commerce licite exige un haut degré de coopération entre pays et l'application de méthodes et normes uniformes reconnues et appliquées par tous.

De par sa position aux frontières, la douane est à l'avant-poste de la gestion des mouvements transfrontaliers de marchandises, de personnes et de moyens de transport. Elle est dès lors l'agence la mieux placée pour garantir la sécurité du commerce international, et contribuer ainsi au développement économique et social d'un pays.

Les responsabilités liées aux mouvements internationaux de marchandises, de personnes et de moyens de transport se sont développées et continueront de s'étendre, allant du rôle traditionnel de la douane de perception des recettes fiscales à des activités aussi diverses que la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent ou la sécurité alimentaire.

Afin de faciliter le travail de la douane aux frontières, l'OMD a développé divers instruments et outils, et lancé plusieurs programmes et initiatives renforçant significativement les opérations douanières.

Parmi les activités clés de cette organisation, on peut citer :

-Harmonisation et simplification :

- Elaborer et promouvoir des procédures douanières harmonisées et simplifiées visant à faciliter le commerce.
 - Proposer des orientations stratégiques et des exemples de meilleures pratiques afin de construire un environnement commercial uniforme favorisant prospérité économique et développement social.
 - Gérer et faire évoluer la nomenclature internationale des marchandises du Système Harmonisé qui permet de disposer partout dans le monde d'un seul et même code de désignation pour une même marchandise.
 - Assurer l'interprétation et l'application uniforme de L'Accord de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC) sur l'évaluation en douane.
- Faire avancer les discussions sur les règles d'origine harmonisées préparées par l'OMD dans le cadre du processus d'élaboration de l'Accord sur les règles d'origine de l'OMC.

-Sécurité et lutte contre la fraude :

- Renforcer la sécurité de la chaîne logistique internationale à travers le Cadre de normes SAFE qui énonce les normes minimales que douanes et opérateurs économiques doivent appliquer pour prévenir toute tentative terroriste et autres menaces criminelles.
- Consolider les efforts déployés pour combattre les activités frauduleuses et criminelles en assurant une formation aux méthodes et pratiques de lutte contre la fraude, en gérant un réseau mondial de Bureaux Régionaux de Liaison chargés du Renseignement, en développant des outils de communication sécurisée pour l'échange d'informations, en élaborant des analyses sur les méthodes et tendances de fraude, et en aidant à la mise en œuvre d'opérations de lutte contre la fraude sur le terrain.

- Modernisation et renforcement des capacités

- Développer des programmes de renforcement de capacités et encourager les projets de modernisation douanière au travers de diagnostics, d'un soutien en matière de mise en œuvre de plans d'action avec l'appui des outils de l'OMD, de programmes de formation et d'assistance technique.
- Encourager synergie et coopération au niveau régional via son réseau de Bureaux Régionaux de Renforcement des Capacités et de Centres Régionaux de Formation.
- Fournir conseils et assistance en matière d'utilisation de la technologie de l'information et de la communication et d'outils technologiques afin d'améliorer notamment le traitement des opérations douanières, la gestion et l'évaluation des risques, le traitement du renseignement et l'inspection non intrusive.
- Développer un partenariat dans le domaine de la recherche avec le monde académique pour améliorer connaissances et compétences, et identifier des normes professionnelles dans le but de renforcer la gestion et le fonctionnement des services douaniers.

- Partenariats et coopération

- Encourager la coopération, l'échange d'informations et de renseignement et l'assistance mutuelle entre administrations douanières en mettant à disposition des Membres différentes conventions et instruments internationaux.
- Stimuler la coopération entre administrations douanières et autres services et agences impliquées dans les échanges transfrontaliers, et promouvoir le concept de gestion coordonnée des frontières.
- Promouvoir les partenariats douane-entreprises dans un environnement réglementaire transparent où l'information est partagée, et d'où découleraient un meilleur respect de la réglementation, des formalités réduites et des échanges plus fluides.
- Développer une coopération étroite avec les organisations internationales œuvrant dans des domaines de compétences partagées, contribuer notamment aux missions de renforcement des capacités de l'OMC dans le domaine de la facilitation des échanges, de la Banque Mondiale dans le domaine des programmes de réformes douanières, et de la Direction Exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies dans le domaine de la Sécurité.

L'OMD est la seule organisation internationale qui traite exclusivement de questions techniques douanières. Au sein des ses instances, les délégués représentant des membres très divers peuvent examiner les questions douanières sur un pied d'égalité.

L'OMD offre à ses membres une large gamme de conventions (Cf. annexe VI-07-01) et d'autres instruments internationaux. Seuls les membres de l'OMD peuvent tirer partie de l'assistance technique et des services de formation dans le cadre de son programme de renforcement de capacité fournis directement par le Secrétariat ou avec son concours.